

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

REUNION DU 28 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Carole HAIMONET, maire.

Etaient présents : Mme DIEUTRE, Mr CARRETIER, adjoints ;

Mmes AUVRAY, DELESTRE, MM BRETON, DIEUTRE, DUPONT, DUSSAUX, GENTY, HAUTEFEUILLE, LASNE.

Absents ayant remis un pouvoir:

Mme CORREIA pouvoir à Mme DIEUTRE

Mr VAN DER BRUGGEN pouvoir à Mme HAIMONET

Absente excusée :

Mme HINFRAY.

Le Conseil désigne Madame DIEUTRE comme secrétaire de séance.

Avant de débiter la réunion madame le maire propose au Conseil de soumettre un sujet supplémentaire à l'ordre du jour de la séance.

Ce sujet se rapporte au dépôt et à la signature d'une déclaration préalable au nom de monsieur et madame HAIMONET Didier.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur DUSSAUX donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant faite, suivent les signatures.

- **Demande délégitation de Signature**

Madame le maire propose au Conseil de délégituer monsieur Carretier afin de signer la déclaration préalable déposée à son nom.

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents, moins une abstention (Mme HAIMONET)

- donne la délégitation à monsieur CARRETIER, adjoint.

- **Location d'une parcelle communale**

Suite à la diffusion dans la revue communale de la disponibilité du terrain situé derrière le cimetière, deux candidatures ont été reçues en mairie.

Madame le maire donne lecture des courriers de madame DIDIER, domiciliée à Vieux-Manoir, et madame DRANGUET, domiciliée dans la commune.

Madame le maire demande au Conseil, s'il est toujours d'accord pour louer la parcelle.

Le Conseil répond favorablement à la location de la parcelle et dit qu'il serait préférable de la louer à un habitant de la commune.

Madame le Maire soumet le sujet au vote. Il en ressort le résultat suivant :

1 voix pour la location à madame DIDIER (Mme Delestre)

3 abstentions (Mme HAIMONET et le pouvoir de Mr Van der Bruggen)

10 voix pour la location du terrain à madame DRANGUET.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix,

- décide de louer le terrain à madame DRANGUET
- autorise madame le maire à signer la convention à intervenir.

- **Compte administratif 2011- Régie de Transport**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur CARRETIER, doyen d'âge, approuve et vote à la majorité (moins une abstention), le compte administratif 2011 de la régie de transport, lequel se résume comme suit :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 22.927,08€

Recettes : 24.995,19€

Résultat de l'exercice : 2.068,11€

Résultat de clôture excédent cumulé : 7.419,63€

Section d'investissement :

Dépenses : 0

Recettes : 5.193,70€

Résultat de l'exercice : 5.193,70€

Résultat de clôture excédent cumulé : 24.788,72€

- **Compte de Gestion 2011**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011 de la régie de transport,

Après avoir constaté les identités des valeurs entre le compte administratif 2011 présenté par le maire et le compte de gestion 2011 dressé par le receveur municipal, monsieur DORE,

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par le receveur.

- **SIER- programme d'éclairage public**

Madame le maire donne lecture du chiffrage des programmes d'éclairage public :

Eclairage de la nouvelle école

Pose de 8 mâts et 1 ensemble double crosses : 27.665€ HT

Participation communale : 16.565€+ TVA à préfinancer : 5.422,34€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- vote l'avant-projet d'éclairage public pour l'école,
- donne son accord pour un deuxième ensemble double crose à étudier pour l'entrée de l'école.

Eclairage public « route de Buhots »

Pose de poteaux en bois et lanternes : 2.874€ HT

Participation communale : 1.080€ + TVA à préfinancer : 563.30€

Le Conseil approuve la proposition, à l'unanimité.

Madame le maire informe le Conseil de sa demande de chiffrage pour l'éclairage public à proximité d'une habitation au pont du Thil.

Pose d'un lampadaire avec une crose :

Participation communale : 1.016€ + TVA à préfinancer : 590.16€

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse l'installation d'un éclairage public pour une seule habitation au Pont du Thil.

- **Fiscalisation des contributions communales aux syndicats**

Madame le Maire informe le Conseil que la commune fiscalise les contributions aux Syndicats (de Collège et au SIER de Buchy...) et propose au Conseil de maintenir ce procédé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de fiscaliser les contributions aux Syndicats suivants :

Syndicat de Collège=34.328,52€

Syndicat d'électrification de la région de Buchy =1.524,06€

et Syndicat Intercommunal des bassins versants=7.673€

- **Demandes de subvention - budget 2012**

Madame le maire rappelle au Conseil, les montants octroyés aux différentes associations locales sur le budget de l'exercice précédent, soit

USSMO : 785€

Club de l'Amitié : 385€

Association des Anciens Combattants : 385€

Concernant Anim'ado qui a perçu la somme de 750€, madame le maire informe le Conseil de sa rencontre avec la responsable de la structure pour une question relative à la répartition de la somme au vu du nombre d'enfants de la commune fréquentant le centre. Le Conseil décide de maintenir la même somme pour cette année, quel que soit le nombre d'enfants y bénéficiant.

Madame le maire donne lecture d'un courrier adressé par madame DIEUTRE sollicitant une subvention pour la nouvelle association locale Anim'SMO, qu'elle préside.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 abstentions, 9 voix pour,

- vote pour l'attribution d'une subvention à l'association Anim'SMO.

Madame le maire informe le Conseil de la demande de subvention de l'école maternelle pour le financement de leur participation au prix renardeau.

Le Conseil émet un avis favorable à la demande.

- **Permanences Elections 2012**

Madame le maire informe le Conseil que les élections présidentielles auront lieu le dimanche 22 avril et dimanche 6 mai 2012 de 8h00 à 18h00 et qu'il y a lieu d'établir le tableau des permanences du bureau de vote.

Dimanche 22 avril 2012

8h00-10h30 : Mmes CORREIA, DIEUTRE, Mr DUSSAUX

10H30-13H00 : MM DUPONT, VAN DER BRUGGEN, BRETON

13H00-15H30 : Mme AUVRAY, MM HAUTEFEUILLE, CARRETIER

15H30-18h00: Mme DELESTRE, Mr GENTY

Dimanche 6 mai 2012

8h00- 10H30 : Mr DIEUTRE, Mme CORREIA

10H30-13H00: MM DUPONT, VAN DER BRUGGEN

13H00-15H30: Mme AUVRAY, MM HAUTEFEUILLE, CARRETIER

15H30-18H00: Mme DELESTRE, MM GENTY, LASNE

- **Programme pluriannuel d'entretien et de gestion de la Varenne**

Madame le maire informe le Conseil que le Syndicat Intercommunal des bassins versants de la Varenne a sollicité une enquête publique afin de pourvoir au programme pluriannuel d'entretien et de gestion de la rivière la Varenne. Cette enquête publique est ouverte, pour un mois, du 27 février au 28 mars 2012 inclus. Les documents relatifs à ce dossier sont en consultation libre en mairie, un commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie de st-Saëns et Bellencombre.

Madame le maire explique l'objectif de l'étude, informe que les travaux de restauration et d'entretien de la rivière préconisés dans ce PPER seront proposés aux riverains, qui participeront aux frais pour la partie non subventionnée de ces travaux, et donne lecture du tableau des coûts importants des travaux par année, hors rétablissement de la continuité écologique et berges en dur.

Le Conseil est appelé à donner son avis sur ce dossier.

- **Concert Gospel**

Madame le maire informe le Conseil de la demande de monsieur VAN DER BRUGGEN de l'opportunité de faire venir un groupe chantant du gospel dans l'église communale et donne lecture du contrat. La participation communale serait de 150€+ la sacem.

Monsieur l'abbé ayant donné préalablement son accord, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour un concert en l'église communale samedi 17 mars prochain à 20h30. Les affiches seront apposées par madame DIEUTRE chez les commerçants de St-Saëns. Les élus, le personnel communal et leur conjoint seront conviés au verre de l'amitié après le concert.

- **Questions diverses**

Route de Bréquigny : le Conseil déplore l'état désastreux de la route, le SIAEPA n'étant pas en mesure de planifier des travaux de réfection. Madame le maire informe que la pression est constante sur le président et l'entreprise PRC chargée des travaux.

Madame le maire informe :

- que l'employé communal installe actuellement les panneaux de rues sur le secteur de la Boissière et demande aux élus de réfléchir sur la pose de panneaux d'indication « route de Buchy » et « route de Montérolier ».
- de la demande de l'école maternelle pour le financement par la commune de 2 bacs à albums pour un montant de 340€. Le Conseil donne son accord à cet achat.
- de la fréquentation de la garderie municipale suite à l'ouverture à 7h15.(faible participation)
- de son souhait de voir la mise à jour du site internet de la commune avec la mise en ligne des menus de cantine, de la liste des assistantes maternelles et des procès-verbaux des réunions. Monsieur DUSSAUX est chargé de faire les mises à jour.
- des états des restes à recouvrer par la Trésorerie de Bellencombre

Mr LASNE informe du manque de puissance kwa au stade.

Madame DIEUTRE informe que l'association Anim'SMO organise le 1^{er} juillet une grande fête au village avec démonstration de voitures anciennes et kermesse.

La séance est levée à 22h50.

Carole HAIMONET